



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

EREA

Question écrite n° 95973

Texte de la question

Mme Jeanine Dubié attire l'attention de Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la situation des établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA) de l'académie de Toulouse. Les EREA accueillent des collégiens et lycéens en grande difficulté scolaire, sociale et parfois en situation de handicap. Ils sont dotés d'un internat éducatif et participent de manière efficace à la lutte contre le décrochage scolaire. Ils sont dotés d'un internat éducatif qui offre un environnement sécurisant et durable, assuré par des professeurs des écoles spécialisés. Ces derniers lui ont fait part de leur vive inquiétude quant à la volonté affichée par le rectorat de l'académie de Toulouse de remplacer ces enseignants spécialisés par des assistants d'éducation (AED), qui ne sont pas formés pour assurer ces missions et dont les contrats précaires ne leur permettraient pas d'assurer une mission de longue durée pourtant nécessaire à la stabilité des élèves accueillis. Pour l'internat éducatif de l'EREA de Muret (31), seuls 5 postes sur 10 actuels sont proposés, 5 postes auraient donc été supprimés. Aussi, elle lui demande de lui préciser les intentions du Gouvernement pour garantir la qualité de l'enseignement dispensé dans les EREA qui permettent la mise en œuvre d'une pédagogie exceptionnellement attentive aux besoins d'élèves se situant au-delà de la grande difficulté scolaire et psychologique et qui de ce fait auraient de grandes difficultés à survivre dans un établissement ordinaire.

Données clés

Auteur : [Mme Jeanine Dubié](#)

Circonscription : Hautes-Pyrénées (2^e circonscription) - Radical, républicain, démocrate et progressiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 95973

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [24 mai 2016](#), page 4373

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)